



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1961 B 00265

Numéro SIREN : 061 802 658

Nom ou dénomination : ETS CHABAUD ET CIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2014 sous le numéro de dépôt 17238

19 NOV. 2014

2

**S.A.S. ETS CHABAUD & Cie**

Société par Actions Simplifiée au capital de 76 224,51 €  
Siège social : 91, Chemin Saint Jean du Désert 13005 MARSEILLE  
R.C.S. MARSEILLE 061 802 658 (61 B 265)  
SIRET : 061 802 658 00015

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 31 OCTOBRE 2014**

17238  
Croy.

--oOo--

L'an deux mille quatorze,  
et le 31 octobre à 9 heures,  
au siège social à Marseille,  
les actionnaires de la SOCIETE ETS CHABAUD & CIE, se sont réunis en assemblée  
générale extraordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre remise en main propre.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en  
leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame MOULEDOUS Roselyne préside la séance en sa qualité de Présidente.

Monsieur CHABAUD Bernard représentant le plus grand nombre de voix et acceptant ces  
fonctions, est appelé comme scrutateur.

Monsieur MOULEDOUS Olivier assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué. En  
conséquence, l'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social est régulièrement  
constituée et peut valablement délibérer.

La présidente met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires ;
- un exemplaire du rapport de la Présidente ;
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le texte des projets de résolutions.

La présidente fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux  
prescriptions des articles du Code de Commerce et déclare que les documents et  
renseignements ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social,  
depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la présidente actuelle ;
- Désignation de son remplaçant ;
- Durée des fonctions et pouvoirs du nouveau président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'assemblée donne acte au président de ces déclarations.

Madame la présidente donne alors lecture de son rapport.

Divers propos étant échangés et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente met aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame MOULEDOUS Roselyne à compter de ce jour.

Elle désigne en remplacement, à compter de ce jour, Monsieur CHABAUD Bernard, demeurant 91, Chemin Saint Jean du Désert 13004 MARSEILLE, qui accepte, pour une durée illimitée.

Conformément à l'article 15 des statuts, le président dirige et administre la société. Il représente également la société dans ses rapports avec les tiers à l'égard desquels il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans le cadre de l'objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires au Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

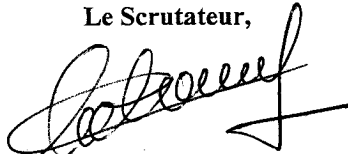
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

La Présidente,



Le Scrutateur,



le Secrétaire,

